

Antécédents de vaccination – inscription à l'école

À l'attention des parents ou du tuteur

- Veuillez joindre une copie de la fiche d'immunisation de votre enfant (on peut en faire une photocopie à l'école).
- Il faut remplir le formulaire et le retourner à l'école, qui en enverra une copie au bureau de santé.
- Quand votre enfant recevra ses prochains vaccins, appelez le bureau de santé ou remplissez le formulaire électronique sécurisé sur notre site Web (www.smdhu.org/immsonline) pour que nous mettions à jour sa fiche d'immunisation dans notre base de données. Votre médecin ne nous fournit PAS systématiquement les fiches d'immunisation ou les mises à jour.

Renseignements sur l'élève

Prénom légal	Nom de famille légal	
Prénom préféré	Autres noms de famille (s'il y en a)	
Date de naissance aaaa / mm / jj <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Autre	Numéro de carte Santé de l'Ontario	
Adresse postale		
Numéro municipal (911)	Nom de rue	No d'app./de bureau/d'unité
Ville/municipalité	Province	Code postal

École que votre enfant fréquente ou fréquentera

École précédente (indiquer le nom de l'école et de la ville précédente)

Renseignements sur les parents ou le tuteur

Prénom : _____ Tél. à domicile : _____
 Nom de famille : _____ Tél. cellulaire : _____
 Lien avec l'élève: _____

Prénom : _____ Tél. à domicile : _____
 Nom de famille : _____ Tél. cellulaire : _____
 Lien avec l'élève : _____

Date à laquelle on remplit le formulaire : aaaa / mm / jj

En vertu de la *Loi sur l'immunisation des élèves*, le Bureau de santé du district de Simcoe-Muskoka est tenu de recueillir et de tenir à jour la fiche d'immunisation de chaque enfant inscrit à l'école. La *Loi* stipule que les parents doivent fournir au bureau de santé une preuve que leur enfant a été vacciné contre la rougeole, les oreillons, la rubéole, le tétanos, la coqueluche, la polio, la varicelle et la méningite. **Le vaccin contre la varicelle (picotte) est obligatoire SEULEMENT pour les enfants nés en 2010 ou après.**

Si vous choisissez de ne pas faire vacciner votre enfant, vous devez remplir une Déclaration d'exemption médicale (formulaire 1) ou une Déclaration de conscience ou de croyance religieuse (formulaire 2). Pour en savoir plus long, appelez le bureau de santé au 705 721-7520 ou au 1 877 721-7520, poste 8807.

Les renseignements personnels demandés sur le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'art. 4 du chap. H.7. de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, L.R.O. 1990, de l'art. 35 de la partie II du Règl. de l'Ontario 126/16 pris en application de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*, des Règl. de l'Ontario 260/13 et 261/13 pris en application de la *Loi de 1990 sur l'immunisation des élèves* et de l'art. 2 de la *Loi de 1991 sur le contrôle des cartes Santé et des numéros de cartes Santé*. Ces renseignements serviront à administrer les vaccins nécessaires aux élèves, à garder les fiches d'immunisation à jour et à surveiller l'administration de ces vaccins à des fins de santé publique. Les documents sont conservés conformément à la *Loi de 1991 sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* et à la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé*. Toute question concernant la collecte et l'utilisation de renseignements personnels sur la santé doit être acheminée au Bureau de l'agent de protection des renseignements personnels, Bureau de santé du district de Simcoe-Muskoka, 15, promenade Sperling, Barrie (Ontario) L4M 6K9, 705 721-7520 ou 1 877 721-7520.